

Réunion de la commission « REGLEMENTATION » du 11 juin 2024

	24. 01	07. 05	11. 06	03. 09	08. 10	05. 11	03. 12		
Rollinger Roby	X	X	X						
Vishniakova Oks.	X	X	X						
Reiffers Michel	X	X	X						
Bariviera Claude	X	X	X						
Lazzari Gaby	X	X	X						
Lehnen Max									

1) Le rapport de la réunion du 7 mai 2024

Le rapport de la réunion du 7 mai 2024 a été approuvé.

2) retour du C.A.

Rien de spécial : nous restons dans l'attente de la publication du Recueil Technique tel que modifié par l'Assemblée Générale. *

3) gymnastes GR pour le Championnat National

L'Aurore Oetrange a l'intention de faire participer quelques gymnastes réfugiées qui n'ont pas leur domicile officiel au Luxembourg. La commission se rallie à la solution déjà envisagée, c'est-à-dire d'accepter une participation « hors concours ».

4) Nouvelle loi concernant les a.s.b.l. / adaptations statutaires

Les statuts de la FLGym sont concernés par les exigences de la nouvelle loi. La commission a fait un premier bilan des articles concernés dont les modifications seront présentées à la prochaine Assemblée Générale.

4.1.1. Remarques préliminaires :

En attendant le vote des modifications statutaires, la prochaine AGO reste soumise aux règles actuellement en vigueur dont :

a) pour pouvoir statuer valablement sur les points normaux (art 23 des Statuts), il faut la majorité des voix émises et la présence d'au moins de la moitié des sociétés affiliées.

b) les modifications aux statuts de la prochaine assemblée devront se faire d'après les dispositions actuellement en vigueur : présence de 2/3 des sociétés affiliées et accord par 2/3 des voix émises.

4.1.2. Proposition

La commission propose de programmer les modifications aux statuts à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire prévue pour le 29 mars 2025**. Si le quorum des 2/3 n'est pas rempli, uniquement ces modifications statutaires ne seront pas traitées, le reste de l'ordre du jour pourra/devra être évacué car il comporte des sujets essentiels tels que le budget, les décharges et les élections.

Faute de quorum nécessaire une assemblée extraordinaire (la seconde suivant la terminologie des Statuts) devra suivre après nouvelle convocation.

4.2. Adaptation aux Statuts

La commission a commencé le passage en revue des Statuts actuels à la lumière des documentations recueillies. A cet effet, la commission a recherché et rassemblé des pièces,

suivi des webinars et des conférences dont celle de Me Roland Jaeger. Une autre conférence de Me Alex Bodry est encore en instance (après refixation au de mars 2024, probablement en septembre 2024 au LGE). Un certain nombre de dispositions de la nouvelle loi a d'ores et déjà retenu l'attention de la commission qui, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, se référera au CA pour orienter la rédaction.

5) Prochaines réunions :

- 3 septembre 2024
- 8 octobre 2024
- 5 novembre 2024
- 3 décembre 2024

Roby ROLLINGER +
Claude BARIVIERA

* Entretiens le Recueil actualisé se trouve sur le site de la FLGym

** La date de l'AGO FLGym coïncide apparemment avec la date de l'Assemblée Générale du COSL. La commission trouve que c'est une situation à éviter.